

Liste des offices comptables intervenant dans la réalisation des fiches comptables RICA

Le Réseau d'information comptable agricole (RICA) est une enquête communautaire dont l'objectif est de fournir des informations sur le fonctionnement technico-économique des exploitations agricoles. Cette opération, effectuée par sondage, permet de suivre l'évolution des charges, des résultats et des capitaux engagés dans les exploitations agricoles. Réalisée depuis 1968 dans les États membres de l'Union européenne, selon des règles et des définitions communes, cette enquête permet de comparer les résultats obtenus pour les différents types d'agriculture européenne. Dans l'Union européenne, ce sont environ 90 000 comptabilités individuelles qui sont ainsi recueillies chaque année. Elles sont représentatives de quatre millions d'exploitations agricoles européennes.

En France métropolitaine, le champ couvert correspond aux exploitations dont la production brute standard est supérieure ou égale à 25 000 euros. Il permet d'étudier plus de 95 % du potentiel de production.

Environ 7 600 exploitations composent l'échantillon national et 840 exploitations sont suivies en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le texte régissant le RICA français, revu au début de l'année 2010 (décret n° 2010-178 du 23 février 2010), confie la gestion du RICA au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

À l'échelon régional, au sein de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) **chaque service régional de l'information statistique économique et territoriale** est chargé d'animer le Réseau.

Pour l'Auvergne-Rhône-Alpes, vous pouvez contacter le service régional de l'information statistique économique et territoriale Site de Marmilhat 16 B rue Aimé Rudel BP 45 63370 LEMPDES

Tel 04 73 42 16 11 ou 04 73 42 16 95

Courriel : sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Offices comptables intervenant actuellement pour le RICA en Auvergne-Rhône-Alpes :

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) s'inscrit dans le cadre d'un marché de prestations de services conclu entre l'Etat et les offices comptables dans les conditions prévues par le règlement CE n° 1217/2009 du 30 novembre 2009 et prévoit la publication de la liste, ci-dessous, des offices comptables habilités et respectant les obligations liées à la réalisation des fiches RICA :

Etablissements	Coordonnées	Nom du directeur
AGC de l'Ain	M de l'Agr, 4 avenue du Champ de Foire BP 84 01003 Bourg en Bresse 04 74 45 47 60	Jean Paul CHAZAL
AFOCG de l'Ain	1 rue Robert Schuman 01000 Bourg en Bresse 04 74 22 69 04	Jean-Luc FROMONT
AGC Terres d'Allier	15 rue de Villars BP 1631 03016 Moulins cedex 04 70 34 12 00	Eric BAYEUX
SAS MG & Associés	rue Bad Vilbel Zone de l'étoile BP 341 03003 Moulins cedex 04 70 44 44 40	Frédérique GOIGOUX
AGC de l'Ardèche	ZA Chamaras Bd Vivarais BP 414 07004 Privas cedex 04 75 20 29 50	Stéphane LEMAIRE
CER France Cantal	23 boulevard de Canteloube 15013 Aurillac 04 71 63 32 32	Olivier DURNIK
CER France Drôme-Vaucluse	30 rue Frédéric Chopin 26000 Valence 04 75 78 11 11	Patrick EYMARD
Sté Rhodanienne Expertise Comptable	582 chemin de Causeran CS 20308 84276 Vedène cedex 04 90 62 04 30	Didier REDON

AGC de l'Isère	40 av M Berthelot BP 2614 38036 Grenoble cedex2 04 76 20 68 70	Matthieu ZIEGELMEYER
AGC de la Loire	3 rue Claude Odde BP 30631 42041 St Etienne 04 77 92 86 72	Bruno MANIOULOUX
CER France Haute-Loire	50 av d'Ours Mons 43003 Le Puy en Velay 04 71 07 26 00	Emmanuel DUBAN
CER France AGC 63 Avenir	65 bd Berthelot BP 484 63013 Clermont Fd Cedex 1 04 04 73 19 53 10	Christophe MATHIAS
CER France AGC 63 Horizon	35 rue du pré la reine 63014 Clermont-Ferrand cedex2 04 73 98 46 46	Jean Marc HILSENKOPF
CER France 69 ABC	18 chemin des Monts d'Or 69890 La Tour de Salvagny 04 78 19 60 31	Pascal DELORME
AGC de Savoie	191 route d'Apremont BP 18 73190 St Baldoph 04 79 28 33 33	Helena BLANC
AGC de Haute Savoie	52 av des Iles 74994 Annecy cedex 09 04 50 88 19 00	Jacques BRUN

Par ailleurs, le montant des indemnités prévues pour la tenue d'une fiche de l'exercice **2018** en fonction du régime d'imposition (articles 69 à 69 E du code général des impôts) est le suivant :

- 397,97 € HT pour une exploitation soumise au régime du bénéfice réel agricole ;
- 1 120,67 € HT pour une exploitation imposée au micro BA.

Les offices comptables non encore inscrits comme pouvant tenir des fiches RICA peuvent en faire la demande **avant le 18 mai avril 2018** auprès du :

SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE ECONOMIQUE ET TERRITORIALE
Pôle « Synthèses et conjoncture »

Site de Marmilhat – 16 B rue Aimé Rudel – BP 45 – 63370 LEMPDES

Tel: 04 73 42 16 11 ou 04 73 42 16 95

Courriel: sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Pour cela, ils doivent répondre aux conditions suivantes :

- fournir au SRISSET, les informations ci-dessous, à savoir :
 - nom de l'office comptable ;
 - adresse ;
 - nom du gérant ;
 - numéro de téléphone du standard ;
 - numéro de fax.

- apporter la preuve que les comptables saisissant les fiches sont inscrits auprès de l'ordre des experts comptables ou travaillent sous la responsabilité d'un expert comptable inscrit au tableau de l'ordre ;

- s'engager à :
 - recueillir l'autorisation formalisée des exploitants de fournir leurs données pour le RICA ;
 - signaler immédiatement au SRISSET toute évolution (structure d'une exploitation, dates de clôture...) qui conduirait à faire sortir l'exploitation sélectionnée du champ de l'enquête RICA, ou à changer sa position dans les strates de l'univers étudié (exploitations moyennes et grandes) ;
 - remplir les fiches d'exploitation sélectionnées dans l'échantillon conformément aux dispositions de la réglementation de l'Union européenne ;
 - expédier les fiches d'exploitation dans les délais permettant de respecter la réglementation de l'Union européenne, et définis par voie de convention financière ;
 - fournir au SRISSET et au SSP tous les renseignements que ceux-ci demandent quant à l'accomplissement de leurs tâches, notamment de contrôle ;
 - ne pas divulguer les données comptables individuelles recueillies ou tout autre renseignement individuel dont il a la connaissance dans l'exercice de ses tâches dans le cadre du RICA ;

- soumettre les personnes employées par lui à ces tâches aux mêmes obligations de confidentialité (signature d'engagements de confidentialité) et de prendre toutes les dispositions requises à ces fins. Le non-respect de ces engagements peut conduire le SRASET à retirer un office comptable de la liste des offices habilités, après mise en demeure préalable.

La campagne 2018, pour l'exercice comptable 2017, sans sollicitation de la part d'un autre organisme acceptée par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes au 21 avril 2017, sera confiée aux 16 structures déjà en place.